

## Promotion de l'offre culturelle et artistique du canton de Neuchâtel

### **L'Agenda 2011-2012 à l'attention du jeune public**

L'école neuchâteloise offre aux jeunes enfants la possibilité de découvrir, dans le cadre du cursus scolaire habituel, de nombreuses activités artistiques et culturelles. Il existe également dans le canton de Neuchâtel une riche offre culturelle et artistique destinée aux enfants et adolescents. C'est afin de mieux la faire connaître que le Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS) a pris l'initiative de réunir, dans un document attractif, les programmes de ceux qui, dans la durée, développent professionnellement des projets pour le jeune public. L'"Agenda 2011-2012 à l'attention du jeune public" sera ainsi encarté dans les quotidiens du canton et distribué cette semaine à tous les enfants fréquentant l'école obligatoire.

La brochure "Agenda 2011-2012 à l'attention du jeune public" a pour objectif de mieux faire connaître les remarquables propositions artistiques et culturelles qui sont proposées aux enfants dans le canton de Neuchâtel. Ce document attractif met par ailleurs en valeur le travail considérable déployé dans ce domaine par les artistes et institutions du canton, qui déploient autant d'exigences dans l'élaboration des projets destinés à ce public en devenir qu'à un public averti.

Cette indispensable nécessité de la qualité se retrouve en effet dans chacune des manifestations, qu'il s'agisse des arts de la scène, avec l'opéra, les marionnettes, l'humour, dans les théâtres et centres culturels, des séances de cinéma programmées par la Lanterne magique, des animations et activités dans les musées ou encore des ateliers de philosophie mis en place par le Club 44.

#### **Volonté du Conseil d'Etat de soutenir une politique culturelle s'adressant à l'ensemble de la population**

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de soutenir une politique culturelle qui s'adresse à l'ensemble de la population, y compris dans sa composante la plus jeune, et contribue à renforcer les actions de médiation artistique et culturelle qui prennent place dans le cadre scolaire. La fréquentation, dès le plus jeune âge, des salles de théâtre ou de concert, des musées, et autres lieux de culture, permet en effet aux enfants de découvrir de nouveaux horizons. Elle leur permet aussi de se forger, de manière créative, des outils pour mieux comprendre leur environnement. En se confrontant aux procédés et aux expressions artistiques, en apprenant à les interpréter et à les pratiquer, les enfants développent leur imagination et leur capacité à communiquer. Elle participe en outre au développement de leur sens esthétique et critique.

**Pour de plus amples renseignements :**  
**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**  
**Zsuzanna Béri, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 0322 889 69 08.**

Neuchâtel, le 5 septembre 2011